

**Décret approuvant l'accord
de prêt n° 9830-MA d'un montant
de trois cent huit millions cent mille euros
(308.100.000,00 euros), conclu le 1^{er} septembre
2025 entre le Royaume du Maroc et la
Banque internationale pour la reconstruction
et le développement, concernant le
Programme de mobilité et de logistique du
Grand Casablanca.**

**Décret n° 2-25-760 du 10 rabii II 1447
(3 octobre 2025) approuvant l'accord de prêt
n° 9830-MA d'un montant de trois cent huit
millions cent mille euros (308.100.000,00 euros),
conclu le 1^{er} septembre 2025 entre le Royaume du
Maroc et la Banque internationale pour la
reconstruction et le développement, concernant
le Programme de mobilité et de logistique du
Grand Casablanca.¹**

LE CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la loi de finances n° 60-24 pour l'année budgétaire 2025, promulguée par le dahir n° 1-24-65 du 11 jourmada II 1446 (13 décembre 2024), notamment son article 42;

Vu le paragraphe I de l'article 41 de la loi de finances pour l'année 1982 n° 26-81 promulguée par le dahir n° 1-81-425 du 5 rabii I 1402 (1^{er} janvier 1982);

Sur proposition du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget,

DÉCRÈTE

ARTICLE PREMIER.

Est approuvé, tel qu'il est annexé à l'original du présent décret, l'accord de prêt n° 9830-MA d'un montant de trois cent huit millions cent mille euros (308.100.000,00 euros), conclu le 1^{er} septembre 2025 entre le Royaume du Maroc et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, concernant le Programme de mobilité et de logistique du Grand Casablanca.

¹- Bulletin officiel N° 7448 du 23 rabii II 1447 (16-10 -2025), p 2564.

- Le texte en langue arabe a été publié dans l'édition générale du Bulletin officiel n° 7447 du 20 rabii II 1447 (13 octobre 2025).

ARTICLE 2

Le ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Bulletin officiel.

Fait à Rabat, le 10 rabii II 1447 (3 octobre 2025).

AZIZ AKHANNOUCH.

Pour contreseing:

Le ministre délégué auprès
de la ministre de l'économie
et des finances, chargé du budget,
FOUZI LEKJAA.